INITIALES DU MAIRE D6.

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance ordinaire du conseil municipal de Chichester tenue le 31 août 2026 à 19h00, tenue au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, son Honneur le maire Donald Gagnon, les conseillers Cameron Montgomery, Corey Bissonnette, Louis Schryer, Dustin Denault et Jacques Fleury.

La directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. Ouverture de la réunion

Le maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

090-26/08 Proposé par Cameron Montgomery d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.

Adopté

3. Conflit d'intérêts (le cas échéant)

Aucun.

4. Adoption du procès-verbal

091-26/08 Proposé par Corey Bissonnette que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté.

Adopté

092-26/08 Proposé Louis Schryer que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 5 août 2026 soit adopté.

Adopté

5. Visiteurs

- Nathan et Sylvie Masseau:

- *Présentent leurs services disponibles pour considération par la Municipalité;*
- *Demandent des renseignements concernant les travaux de débroussaillage pour cette année et l'année prochaine.*

6. Rapport MRC du maire

Le maire Gagnon présente un rapport concernant la MRC Pontiac.

7. Rapports des comités

Sécurité publique

Le conseiller Fleury, président du comité de sécurité publique, donne un rapport verbal.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE DG

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

093-26/08 *Autorisation du système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion proposé par Vidéotron sur le lot 6071866*

ATTENDU QUE Vidéotron propose l'installation d'un ou de plusieurs systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Chichester;

ATTENDU QUE la Municipalité a examiné le projet d'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion proposé, tel que décrit dans le document intitulé «Avis public»;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette procédure, un avis favorable concernant le ou les emplacements proposés pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE la procédure CPC-2-0-03 d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication;

ATTENDU QUE le site concerné constitue le site ayant le moins d'impact, compte tenu des exigences techniques auxquelles le promoteur doit également répondre;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Dustin Denault et résolu à l'unanimité :

- Que la Municipalité de Chichester soit favorable à l'installation proposée d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, soumise par Vidéotron et proposée sur le lot 6071866.

Adopté

Voirie & Environnement

Le maire Gagnon, président du comité Voirie et environnement, donne un rapport verbal.

094-26/08 *Résiliation du contrat 2025-CHI-002 – Déneigement du site de transbordement*

ATTENDU QUE la Municipalité de Chichester a octroyé le contrat no 2025-CHI-002 pour des services de déneigement au site de transbordement de Chichester pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027;

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en place un service de site de transbordement partagé avec les municipalités de L'Isle-aux-Allumettes et de Sheenboro;

ATTENDU QUE le site de transbordement de Chichester est maintenant fermé et que les services de déneigement ne seront plus requis pour la prochaine saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cameron Montgomery et résolu à l'unanimité que le contrat 2025-CHI-002 – Déneigement du site de transbordement soit résilié à compter du 31 août 2026, conformément à l'article 3.11 des documents d'appel d'offres et à l'article 2125 du Code civil du Québec; et que le directeur général soit autorisé à transmettre un avis écrit de résiliation à l'entrepreneur conformément au contrat et aux documents d'appel d'offres applicables.

Adopté

Urbanisme et développement

La conseillère Montgomery, présidente du comité d'urbanisme et de développement, donne un rapport verbal.

INITIALES DU MAIRE DG.

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Administration & Finances

Le conseiller Schryer, président du comité d'administration et des finances, donne un rapport verbal.

Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

La conseillère Montgomery fait le point sur les consultations en cours dans le cadre de la démarche MADA (Municipalité amie des aînés).

8. Questions du public

Aucune.

9. Présentation des comptes

095-26/08 Proposé par Louis Schryer que les factures soient payées conformément à la liste distribuée.

Adopté

10. Correspondance

Aucune.

11. Varia

Aucun.

12. Séance à huis clos

Non requise.

13. Date de la prochaine réunion

096-26/08 Proposé par Corey Bissonnette que la prochaine réunion régulière du conseil ait lieu le lundi 14 septembre 2026 à 19 h 00.

Adopté

14. Clôture de la réunion

097-26/08 Proposé par Dustin Denault que la séance soit levée à 19 h 35.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, Donald Gagnon, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)